



Droit de visite en présence de la mère

Par **Fabien37**, le **16/02/2008** à **11:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce, et avec mon "mari" nous ne trouvons pas de solutions à l'amiable. Nous ne sommes pas d'accord sur la garde de l'enfant.

Sachant que mon fils n'a jamais fait correctement ses nuits, qu'il développe une grosse angoisse par rapport à moi même (sa mère) (il a peur de me perdre, et lorsque je le laisse chez ma nourrice, sachant que je vais le laisser pour aller travailler, il commence à s'agiter sachant que je m'en vais).

De plus, le père ne s'est que très peu investi auprès de mon fils.

Au vu de la situation, le médecin m'a dit de le faire suivre par un pédopsychiatre.

Vu la situation, ne serait-il pas plus raisonnable de n'accorder au père qu'un droit de visite en présence de la mère afin de ne pas perturber plus le bébé ?

J'ai également fait une recherche sur quelques sites Internet au sujet des conséquences des séparations trop tôt avec la mère et mon fils a déjà toutes les conséquences : [s] **angoisse, trouble du sommeil, anorexie et suivi par un pédopsychiatre.**[/s]

J'ajoute à cela que je suis de nouveau enceinte du même homme.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **13:30**

Bonjour.

Voyez ça avec le JAF, cela aura moins le mérite d'avoir une décision claire sauf si votre mari accepte vos conditions.